

# La lettre des directeurs de CIO

N°33

décembre 2009

# Spécial Journée d'étude du 13 novembre 2009

### Le contexte

SOMMAIRE
Le contexte p 1
Compte-rendu généralp 2
Les ateliers p 4
Echo des académies p 5
Pourquoi l'ANDCIO ? p 6
Quelle défense pour les C.IO?
р 8
Bulletin d'adhésion p 11

L'ANDCIO a tenu sa journée d'étude le 13 novembre dans un contexte qui voit émerger plusieurs éléments significatifs pour l'orientation.

Un groupe de travail sur les missions des COP a été instauré fin octobre par le cabinet du ministère Chatel.

L'ensemble des réformes du système éducatif semble en passe d'être opérationnalisé même si, à la date où nous écrivons, quelques nuages se lèvent sur la mise en œuvre éventuelle de la réforme du lycée.

La loi « Orientation et formation professionnelle tout au long de la vie » a été promulguée. Même si l'article concernant les COP reste obscur quant à ses conséquences sur la profession, on peut imaginer que la mise en place du DIO auprès du premier ministre et l'article qui stipule que

« Toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle »

auront des conséquences non négligeables sur l'évolution de nos services.

La mise en place de plates-formes téléphoniques et numériques est en grande partie réalisée.

La ratification du traité de Lisbonne installe clairement le droit à l'accompagnement en orientation comme un enjeu européen.

Un schéma global sur ces questions est annoncé pour juin 2010. Il associera les COP et les CIO au traitement de ce droit à l'accompagnement.

Serons-nous au cœur des changements ? Se contentera-ton au contraire d'aménagements mineurs relatifs au seul statut des COP ? Si l'accompagnement en orientation est avant tout confié aux équipes éducatives, d'une part, et aux opérateurs extérieurs à l'éducation, d'autre part, on peut anticiper sans risque de se tromper la marginalisation de nos services et de leurs personnels :

Directeur de la Publication : Bob Poisson

> Rédactrice en Chef : Nancy Adam

#### redacteur@andcio.org

Comité de Rédaction : Conseil d'Administration de l'ANDCLO au rôle restreint qui nous sera confié correspondra un nombre de postes de COP tout aussi limité, dans la droite ligne de ce que nous connaissons actuellement.

Cette description explique la raison pour laquelle l'ANDCIO met en avant, plus que jamais, l'importance de l'existence des Centres d'Information et d'Orientation. On en trouvera une analyse complète un peu plus loin.

Avant cela, revenons sur notre journée. La richesse des interventions dans les deux séances plénières et des échanges dans les ateliers a montré toute notre capacité à proposer un cadre d'action pour les services. Elle a mis également en évidence que la réflexion des directeurs de CIO pouvait être appréciée par les décideurs et, peut-être, prise en compte : l'ouverture semblait présente.

### Compte-rendu général

Nous donnerons à la suite quelques éléments qui font état des interventions de M. Lugnier conseiller technique (enseignement professionnel, relations école-entreprise, orientation) au cabinet du ministre de l'éducation et de M. Saint Girons, délégué interministériel à l'orientation. Rappelons que nous leur avions demandé d'intervenir sur le thème suivant :

« Le centre d'information et d'orientation dans son bassin. Quel maillage territorial ? Quels partenaires ? Quel statut pour une efficacité plus grande ? L'existence des CIO, un atout pour les professionnels de l'orientation en France. »

Dans la suite de ce compte rendu, les interventions de MM. Lugnier et Saint-Girons sont regroupées, par thématiques, sans distinguer entre leurs auteurs, sans s'attarder aux nuances qu'ils ont pu cependant exprimer à certains moments : elles n'étaient pas fondamentales.

Pour nos deux interlocuteurs, les problématiques dans lesquelles se prendront les décisions à venir relèvent avant tout du cadre européen. Et en particulier des contraintes et des impulsions qu'il installe en matière de certifications pour répondre à ce

que l'Europe définit comme question essentielle, celle de l'aide à apporter aux citoyens européens pour les aider à « gérer les transitions".

Le collège et le lycée vont ainsi aller clairement vers une

organisation en compétences (pilier 7 du collège/réforme du lycée) [ndlr : de grosses difficultés sont à prévoir pour la définition de ces compétences] dans lequel prendra sens le développement d'une véritable « capacité à s'orienter ». La loi relative à l'orientation et à

la formation professionnelle tout au long de la vie traduit ces perspectives. En particulier par sa reconnaissance d'un droit à l'information et à l'orientation tout au long de la vie, pour lequel on doit développer le service au public [ndlr : nuance importante,

s'il est clair que le service au public ne se confond pas avec le service public comme nous l'entendons habituellement, nos interlocuteurs semblent cependant s'inscrire dans une dynamique de missions de service public pouvant être confiées à différents opérateurs, et

non dans une dynamique de marchandisation et de privatisation sans notion de missions de service public

notion de missions de service public].



Dans ce cadre CIO et COP sont reconnus comme structures et professionnels

incontournables qui auront à évoluer en fonction des six thèmes suivants :

1er thème - Facilitation de l'accès à l'information et à l'accompagnement en orientation

C'est le thème de la dématérialisation sous la forme actuelle de la mise en place des plate-formes numériques et téléphoniques. Pas de fusion envisagée des opérateurs ONISEP/CIDJ/centre INFFO.

Mais, facilitation de l'accès à un conseil de 1er niveau pour renvoyer ensuite vers des structures plus spécialisées. Nous [ndlr: nos interlocuteurs] ne sommes plus dans une analyse de « guichet unique » mais dans la nécessité de faire travailler ensemble des réseaux différents. Ne pas tout mélanger mais afficher un service public de l'orientation avec de multiples composantes.

## 2ème thème - Validation de la qualité des services

C'est le thème de la labellisation des organismes.

NdIr : des précisions ultérieures données par la délégation interministérielle l'orientation amènent à penser que les CIO et les COP ne seraient pas concernés par labellisation-formation; cette la 'doctrine' constante du ministère de l'éducation, endossée jusqu'alors par l'État : la garantie de la formation des professionnels dans le cadre du système éducatif est considérée comme labellisation suffisante, de même que les diplômes de l'éducation nationale n'ont pas à faire l'objet de certifications.

# 3ème thème - Intégration des dimensions orientation/ formation/ insertion

Ces dimensions ne peuvent doivent être abordées de manière globale. Elles ne sont pas indépendantes. La dichotomie: problématique individuelle/régulation des

flux est artificielle. Elle conduit à des à tous niveaux: problèmes filières surchargées; métiers tension: en insatisfactions individuelles. Vouloir gérer l'orientation par la demande ou par les nécessités économiques conduit mêmes errances. Il faut concevoir ces dimensions comme formant un ensemble et, pour cela, avancer sur la sécurisation des parcours.

4ème thème - Mise en oeuvre d'un processus de découverte et de construction de l'orientation tout au long du parcours scolaire

L'intégration orientation/ formation/ insertion conduit à la mise en œuvre d'un processus de découverte et de construction de l'orientation tout au long du parcours scolaire. Elle conduit également à envisager le développement de compétences (livret) qui soient décisives pour l'orientation plutôt que celle-ci ne soit que la sanction de la notation scolaire ponctuelle de l'année en cours. La valorisation du jeune et de son parcours se ainsi dans la durée. implique L'accompagnement nécessaire une expertise, celle des COP.

5ème thème - Liaison avec les entreprises

Nécessité de penser le rapport des stages au développement de la découverte des métiers. Quels réseaux pour réaliser cet objectif? Comment organiser la pluralité des acteurs concernés? S'ouvre ainsi le grand chantier de l'ingénierie des parcours de découverte des métiers et formations. Dans cet aspect ingénierie, la capacité des CIO à produire et restituer une analyse est attendue.

Une démarche qualité suppose que les CIO fassent la preuve de leur capacité à produire des analyses qui fassent autorité.

6ème thème - le décrochage scolaire

Le traitement du décrochage nécessite un travail en réseau et une coordination des acteurs. Les outils SCONET/SDO constituent de nouvelles modalités à prendre en compte.

En conclusion.

Le discours a réellement changé. L'approche des services est nettement plus positive. Mais, ne peut-on pas considérer, dans le même temps, qu'il pourrait s'agir d'endormir les résistances? Nous n'écartons pas cette hypothèse, et cela malgré la

sincérité et la capacité de conviction de nos interlocuteurs.

Nous sommes ainsi intervenus face aux 2 orateurs pour souligner que les appréciations

positives entendues de leur part, lors de cette journée, contrastaient sérieusement avec les manifestations de dénigrement que nous connaissions depuis 2003. Pour signifier aussi que, compte-tenu de son approche constructive, l'ANDCIO était prête à en prendre acte.

Mais pour demander fermement, enfin, que :

- -l'annonce de cadrages des missions,
- -l'amélioration des budgets dédiés aux centres,
- -l'annonce d'ouverture de discussions sur le métier de DCIO,

viennent donner des signes clairs et sans ambigüité de cettte volonté de reconnaissance des services apportés par les CIO et les COP.

### Les ateliers

Atelier 1 : La place du CIO à l'interne de l'Education Nationale. La notion de

guidance proposée dans notre texte en contrepoint avec la notion de conseil. Conséquences en matière de collaboration avec les différents partenaires dans Organisation administrative des CIO dans ce cadre.

animatrice: Nancy Adam rapporteur: Denis Petruzella

- Discussion sur le modèle proposé : "orienter vers- s'orienter vers"; guidance et conseil
- Débat sur la prise de décision en matière d'orientation : un certain nombre d'élèves "sont orientés", d'autres" s'orientent" . Place et rôle du C.I.O.
- Utilité de développer une meilleure ingénierie dans le champ économique.
- Importance du positionnement institutionnel du C.I.O.

Atelier 2: La place du CIO dans l'inter-institutionnalité : Travail avec les partenaires extérieurs à l'éducation Nationale : l'exemple des coordinations décrochage ou des maisons de l'emploi/cité des métiers. Quels enjeux pour les CIO, quelles conditions pour pouvoir établir ces partenariats dans de bonnes conditions ?

animateur : Eric Gioux rapporteur : Zbyslaw Adamus

- Télescopage d'initiatives de structures différentes sur les mêmes thèmes, avec empiètement sur les missions des CIO ou des établissements scolaires, et modes d'organisation ou de financement parfois étranges (demandes de sous-traitance gratuite par les CIO) :\*
- Des organisations qui fonctionnent :\*\*
- Réactions variables de la hiérarchie :\*
- Eléments favorisant l'inter-institutionnalité :\*
- Demandes et suggestions :"

Le compte-rendu intégral des ateliers paraitra dans le prochain "Courrier aux adhérents"



#### par Zbyslaw Adamus

#### Deux nouvelles directrices nous donnent leurs impressions.

Pascale APPLAINCOURT, Avesnes sur Helpe,

COP pendant 15 ans, préparation d'un master, puis CFC, DCIO depuis deux ans.

- « J'ai découvert l'ANDCIO par un collègue de l'académie, la Lettre, et la présentation par Bob Poisson à l'ESEN. »
- « J'ai adhéré cette année, compte tenu de ce qui nous attend, je voulais voir en direct ce qui se dit au niveau national. »
- « La journée a été fort intéressante, mais le public aurait pu être encore plus nombreux. M. Lugnier n'a pas usé de la langue de bois : il nous reconnaît dans nos compétences ; l'après-midi, l'intervention de B. Saint-Girons m'est apparue plus politique.

J'ai trouvé la synthèse des ateliers brillante ; dans ces ateliers, j'ai rencontré des collègues impliqués, répondant à une grande variété de situations, ce qui témoigne d'une créativité importante des services, mais pas assez connue. »





Saadia AIT ABED, Amiens, COP pendant 17 ans, DCIO depuis cette année.

- « J'ai découvert l'ANDCIO par la Lettre, j'ai adhéré et je me suis inscrite à la journée d'étude. »
- « J'ai adhéré pour faire partie d'un groupe qui porte intérêt aux DCIO, pour parler de cette fonction dans un contexte de changement, pour me sentir moins seule, échanger, représenter une force vive ; j'avais également apprécié l'intervention de Bob à l'ESEN : la discussion a permis la découverte de la fonction, le passage de COP à DCIO. »
- « J'ai trouvé la journée très riche, au travers des échanges avec les intervenants et les collègues ; il devrait y avoir d'autres journées de ce style pour rallumer la flamme, pour échanger... »

#### Pas d'association sans associés

Pas d'association non plus sans adhérents, mais cet aspect est régulièrement traité en dernière page de chaque lettre sous la forme de notre bulletin d'adhésion.

En 2008-2009, sans aucune explication rationnelle, il y avait des académies dont presque tous les DCIO étaient adhérents, d'autres où il n'y en avait presque pas, mais où on observe en ce début d'année un certain regain, sauf que là, nous croyons savoir pourquoi...

Les problématiques académiques se développent, et, corrélativement, le sentiment d'isolement de certains collègues augmente, ainsi que l'expression d'un besoin d'échanges : « Notre programme d'activité doit s'inscrire dans des axes définis par notre CSAIO, tous les CSAIO demandent-ils la même chose ? »

L'ANDCIO a lancé en octobre une enquête aux anciens « correspondants de l'ANDCIO » (mais certains sont partis en retraite), ou à des adhérents de longue date ou à des sympathisants ; les premières réponses de quelques académies témoignent de ce besoin de communication que nous avons le désir d'organiser. Mais pour cela, il faut l'engagement de tous, et si vous voulez vous impliquer un peu plus, manifestez-vous via l'adresse électronique dédiée aux académies,

#### liens acad@andcio.org

Les membres du CA peuvent se rendre dans les académies pour présenter l'association.

# Pourquoi l'ANDCIO pense-t-elle que le groupe de travail sur les missions des COP ne suffit pas à repositionner nos services ?

Lorsque l'ANDCIO est appelée à exposer ses positions à des collègues DCIO qui ne connaissent pas l'association, les posées tournent souvent du métier COP autour moment, où particulièrement en ce l'avenir de la profession semble se jouer au sein du groupe de travail sur les missions des COP. Il nous semble donc nécessaire de préciser pourquoi, pour l'ANDCIO, la défense des services ne saurait se restreindre à ce simple aspect de la question et pourquoi il nous semble que la position de directeur de CIO nous amène à analyser l'accompagnement à l'orientation sous un angle plus complexe que la seule interaction entre le public et le conseiller d'orientation psychologue.

## 1) Orientation et réussite scolaire

L'accompagnement à l'orientation et plus précisément la qualité de dépend-elle accompagnement des compétences uniquement praticiens de l'orientation? La question parfaitement provocatrice l'accompagnement à l'orientation était un cadre identifié, dont les outils et procédures opérationnelles répondaient à des critères eux-mêmes strictement circonscrits.

Si l'on restreint le champ des praticiens de l'orientation à celui de la formation peut-on alors l'accompagnement à l'orientation sur des compétences univoques ? Après tout l'orientation scolaire étant avant tout affaire de conseils de classe, de notation et de structure de l'appareil éducatif, il est assez simple de décrire l'opération qui conduit à traverser le système scolaire dans les conditions d'orientation qui satisfasse aux règles et exigences de ce système : la personne qui parvient à franchir les écueils du parcours scolaire est alors, celle qui parvient à réaliser son projet. Ainsi, la réussite scolaire devientelle l'alpha l'oméga et accompagnement à l'orientation qualité, l'unique enjeu étant de tirer son épingle d'un jeu de résultats scolaires, dont il convient de tirer les cartes

adaptés au projet professionnel qu'on convoite.

Aider chaque individu à progresser sur ce chemin semé d'embûches consiste à comprendre les difficultés qu'il éprouve et à lui donner les moyens soit de les vaincre, soit de les accepter et de trouver alors les projets alternatifs qui conduiront à un épanouissement suffisant. Pour ceux qui n'ont pas de difficultés sur un plan scolaire, le cadre des difficultés personnelles de la construction de l'égo fournira le terreau nécessaire à un accompagnement de l'orientation.

#### 2) Le contexte est-il nouveau?

On peut, on l'a vu, analyser la question ainsi et dans le même temps définir les compétences de tels praticiens assez aisément.A-t-on pour autant épuisé le champ du nouveau paradigme qui est proposé en ce début de 21ème siècle aux sociétés européennes : dans une économie moins secouée, pour le pour l'essentiel reposant mouvement (délocalisations, dématérialisations, nouveautés incessantes des structures des diplômes redéfinitions compétences, des permanentes technologies, des nécessités écologiques qui entraînent déplacements d'intérêts etc...) la capacité individuelle des personnes à se mouvoir sur tous les axes de ce monde mouvant devient la clé de voûte de leur insertion non seulement professionnelle, mais en tant qu'individus maîtres de leur destin.La notion d'orientation formation tout au long de la vie, vient ici prendre en compte cette nécessité de mouvement dans les processus d'accès à socialisation, l'emploi, citoyenneté. La complexité d'un processus se conjugue aujourd'hui, à la manière ponctuelle longitudinale : c'est un peu comme si l'on avait rajouté une dimension au paysage éducatif. La légitimité que l'on accordait en France à une distribution sociales positions essentiellement sur le système scolaire, qu'on appelle communément méritocratie républicaine, se voit remise en cause parce qu'il conduit inexorablement toute une partie de la population (entre 10 et 30% : les exclus de notre système éducatif) dans le mur de l'impossibilité d'accéder à un quelconque avenir.

3) Une approche de la complexité Face à cette complexité, il devient excessivement difficile de penser que les compétences d'un seul professionnel, fut-il COP, suffisent à épuiser, ne serait-ce qu'en milieu scolaire, l'ensemble des approches qui vont concourir à la construction d'une capacité à s'orienter pour l'ensemble de la population.

Par ailleurs, même dans des environnements divers, avec des partenariats variables, les établissements organisent un ensemble d'actions judicieuses, que nous avons définies (cf lettre n°32) à la suite sources de théoriques diverses, sous le terme de quidance, la coordination nécessaire de ces

actions, du collège aux lycées et vers les enseignements supérieurs, nous semble relever sans conteste, au moins pour ce qui est de la formation initiale, de l'action des seuls centres spécialisés dont dispose l'éducation, à savoir les Centres d'Information et d'Orientation.

4) Les centres d'information et d'orientation au cœur des problématiques

L'ambition des CIO n'est pas d'être « l'aimable zone de retranchement et de convivialité » des Conseillers d'Orientation Psychologues, le lieu où ils posent leurs « affaires », mais bien l'incontournable « atelier » où s'élabore ce chantier extrêmement vaste de l'orientation tout au long de la vie (dans la convivialité la plus grande possible bien entendu). En cela, les CIO ne sont

pas uniquement définis par l'existence d'une équipe de COP mais bien comme un outil au service de la population, qui va bien au-delà d'un simple lieu où l'on peut rencontrer des COP.

L'enjeu de cette approche, est bien pour l'Education Nationale, de disposer de l'outil qui lui permette d'inscrire la construction des projets de formation de nos jeunes au cœur de leurs aptitudes, demain, préfiguration d'une vie citoyenne dans laquelle l'adaptabilité constituera non plus seulement le maîtremot comme on disait hier, mais bien le cœur des compétences de « l'honnête homme du 21ème ».

Si I'on souhaite vraiment une implication

toujours plus arande des établissements scolaires sur cette auestion l'accompagnement à l'orientation, implication une des enseignants, une implication de la communauté »

« communauté » au sens anglosaxon du terme (parents, entreprises, associations, forces vives, municipalités), il est vital dans une organisation à la

française, de piloter et d'organiser l'ensemble des initiatives sous peine d'une absence de lisibilité et donc de moindre service aux usagers.

L'échelon géographique pertinent pour l'ensemble de ces actions est un territoire à la fois plus grand qu'un établissement scolaire, regroupant un ensemble de voies de formation, un ensemble d'activités économiques, et dans la plupart des cas moins grande département. Les au'un importantes sont par ailleurs un cas particulier dimensionnement de géographique. La notion de bassin de formation semble particulièrement utile et recoupe bien souvent la compétence géographique des CIO. Si tel n'était pas le cas, il serait nécessaire de revoir le géographique découpage afin chaque territoire bénéficie d'une échelle



de service aux usagers pertinente.

#### 5) Conclusions

La démonstration des enjeux en question a été faite et il semble impossible qu'une simple redéfinition des missions des praticiens de l'orientation que sont les COP, suffise à répondre aux besoins de la population. Le cadre posé par le droit à l'orientation tout au long de la vie entraîne pour l'éducation la nécessité de réponses qui vont bien au-delà de ces missions. L'existence des CIO présente l'avantage de permettre à la fois l'inscription dans la sphère sociale des professionnalités des COP et de donner un cadre de cohérence à l'ensemble des initiatives prises pour développer la capacité à s'orienter des citoyens dès la formation initiale.

**Bob Poisson** 

### Quelle défense pour les C.I.O.?

La perspective de regroupements annoncés de CIO constitue un sujet sensible qui émeut COP et directeurs. La défense des implantations existantes pourrait devenir une cause majeure pour la profession et certains de ses représentants.

Ces échéances semblent malheureusement difficiles à repousser : les évolutions démographiques qui sont produites au fil des décennies, pour l'essentiel non suivies d'une redistribution des moyens en personnels techniques entre les centres, les académies, les déficits considérables en personnels qualifiés liés à la baisse pluriannuelle des recrutements de COP conduisent localement des situations intenables, que nous avions prévues et prédites tant aux autorités concernées qu'à l'ensemble

de nos partenaires des autres organisations.

Dès 2003, nous avons fait de la défense des CIO l'axe structurant de notre stratégie, considérant que -légitimesdéfenses statutaires, y compris et celle avant tout des directrices et directeurs de CIO étaient littéralement contraintes par l'avenir des

Nous constatons que leur actuelle est carte partiellement héritée celle des anciens centres d'orientation scolaires et professionnelle développés il y a plus de 40 ans avec pour mission principale la réception des futurs apprentis auxquels on faisait passer un examen d'orientation. **Après** intense période de création de nouveaux centres, dans les années 70, cette carte n'a pas beaucoup évolué depuis 30 ans. La notion de

district qui sous tend généralement l'existence d'un centre, sa fonction initiale de ressource quasi exclusive pour l'information et la préparation de I'orientation peuvent un apparaître peu obsolètes, voire parfois totalement dépassées.

Cette carte offre toutefois l'avantage d'assurer un maillage territorial relativement dense, y compris dans les zones rurales actuellement peu peuplées.

Inégalité et absence de transparence dans l'attribution des moyens humains, territoires actuels parfois inadaptés fonctionnement en bassin avec des CIO émargeant sur 2 voire 3 bassins de formation, 2 ou 3 CIO intervenant sur le même bassin...écarts dans l'attribution des moyens de

fonctionner injustifiables ( la dernière étude publiée en 1999 par le ministère constatait des écarts de 1 à pour l'octroi de 5, la subvention par personnel technique entre centres à gestion d'Etat !)... leur abandon, au fil des années, par leurs autorités tutelle, les a conduit à une situation très dégradée, fragilisant un grand nombre de centres

Aussi. nous avons clairement souhaité une révision générale et concertée de cette carte des CIO, liée à une actualisation de leurs missions, à l'octroi d'un véritable statut personnel de direction à leurs directeurs, la refonte de leurs modalités de financement. Il s'agit de reconstruire, de facon positive, une carte des dotés centres d'un personnel en nombre et qualification suffisants pour assurer leur ouverture au public dans des conditions d'équipements matériels et techniques répondant aux critères de qualité de l'époque Equipements informatiques bien entendu mais également qualité des locaux et des mobiliers spécifiquement adaptés aux missions d'accompagnement de l'orientation tout au long de la vie.

Il s'agit surtout de donner clairement aux CIO mission d'assumer la responsabilité de l'animation des bassins d'éducation et de formation dans le domaine de la préparation à l'orientation : La mise en place et le développement de ces bassins d'éducation et de formation fondamentalement changé la donne. Ces territoires acquièrent une dimension stratégique les dans domaines du développement de politiques concertées dans le champ de l'orientation, en ce qui concerne tant l'ingénierie d'activités guidance que dans la réflexion sur les observations de flux, de l'analyse des cohortes, évolutions souhaitables de l'offre de formation proposer au « maître d'ouvrage », la mise en œuvre d'actions ciblées en direction de publics à

besoins particuliers identifiés...

Considérant que ce fonde la présence d'un CIO, ce n'est pas seulement la collection des activités conseillers des d'orientations psychologues auprès publics consultants, l'ANDCIO affirme que la pérennité de l'existence de centres d'information d'orientation se fonde essentiellement dans leur capacité à devenir centre ressources, centre d'ingénierie, centre d'animation des activités de préparation à l'orientation d'un bassin de formation.

On pourra même affirmer que c'est dans cette dynamique créée et entretenue par le CIO que les personnels techniques, COP notamment, naturellement trouveront leur place établissement, porteurs du projet et des compétences du CIO, tant pour ce qui concerne leur mission de conseil technique auprès des chefs d'établissements et des équipes que de leur approche spécifique du conseil et de l'entretien

psychologique.

Plus récemment l'ANDCIO a développé une réflexion actualisée sur la question du statut de tels centres dans le nouveau contexte créé notamment par la promulgation de la loi sur la formation et l'orientation tout au long de la vie.

L'hypothèse d'un Etablissement public académique doté d'antennes décentralisées dans les Bassins d'Education et de Formation, disposant d'une véritable autonomie pose inévitablement la question de la révision de la carte des CIO.

Pour autant nous n'avons jamais souhaité justifier ou nous associer à une politique malthusienne et opportuniste dont l'objectif princeps serait de diminuer les moyens de services déjà largement exsangues. Par ailleurs. nous restons attachés à la notion de service de proximité, même si les conditions de sa mise

en œuvre ont évolué, à l'heure de l'Internet et des plateformes multimédias. Des conditions particulières du territoire national doivent pouvoir être prises en compte : Il ne nous semble pas concevable que la Lozère ou le Gers soient privés de CIO, mais il semble au contraire tout aussi utile de revoir la carte des centres Iorsque les conditions géographiques ne S'Y opposent pas.

Rester sur la défense de l'existant nous semble à intenable très court Face terme. à une perspective forte de régulation du nombre de centres essentiellement liée à l'aléa des départs, par promotion, mutations, à la retraite de leurs personnels techniques, nous préconisons une révision constructive accompagnée véritable d'un investissement de l'Etat et collectivités des territoriales (pour la partie

« fonctionnement ») de la carte des CIO. Nous ne croyons pas possible une reprise prochaine des recrutements massifs des années 70 qui viendrait régler « sans douleurs » l'ensemble des problèmes évoqués.

Promouvoir le service public d'information. d'orientation, de conseil, d'animation de bassin en démontrant aux usagers la qualité des prestations qui peuvent être assurée dans le cadre de cette rénovation évitera mieux que discours de protestation de laisser place nette аих nombreux marchands qui se pressent aux portillons établissements des scolaires : telle est encore notre ambition.

Nous espérons qu'elle sera comprise et partagée par les directrices et directeurs de CIO.

> Le conseil d'administration de I'A.N.D.C.I.O.

Depuis de longues années, le site de l'ANDCIO vous donne rendez-vous en complément de la "lettre des directeurs de C.I.O."

Dans les semaines à venir, il deviendra encore plus réactif et interactif..

Rendez-vous dès maintenant, sur le nouveau site :

http://www.andcio.org

Fax: 05.46.41.48.76 - Mail: robert.poisson412@orange.fr - SIREN 391 320 991 - SIRET 391 320 991 00014



#### Association Nationale des Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation

#### **BULLETIN D'ADHESION 2009 – 2010**

(Ouvert aux collègues faisant fonction de DCIO)

Prénom:	
TIVITE - DRONISEP – SAIO – A	AUTRE (à préciser) <sup>(1)</sup>
n ou de modifications	
Fax:	
AUTRES):	
recevoir les courriers de l'association)	
nie - ville) :	
Fait à	, le
Signature :	, 10
	TIVITE - DRONISEP - SAIO - An ou de modifications  Fax:  AUTRES):  recevoir les courriers de l'association)  nie - ville):  Fait à

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2009-2010 est de 45 € pour les actifs et 20 € pour les retraités.

#### Les actifs peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques** (23 et 22 €) à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion à envoyer sans attendre, directement à la trésorière (adresse ci-dessous), ou au délégué académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra soit directement, soit par l'intermédiaire de votre délégué académique.

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2009 au 30.09.2010.

<sup>(1)</sup> Rayer les mentions inutiles